

150 000 FRANCS

# Prix TechnoArk - Ville de Sierre

## PASCAL CLAIVAZ

Le site technologique du TechnoArk s'associe à la ville de Sierre pour remettre le premier Prix TechnoArk - Ville de Sierre destiné à récompenser une start-up ou un projet d'entreprise dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces projets doivent être étroitement liés aux compétences développées sur le site technologique du TechnoArk de Sierre. Le Prix TechnoArk - Ville de Sierre lance aujourd'hui l'appel à candidatures pour sa première édition 2010.

Le prix est réservé aux projets d'entreprise basés sur les TIC et principalement centrés sur l'internet des objets ou le développement logiciel. Les candidats peuvent déposer leur dossier à titre personnel ou en tant qu'entreprise déjà constituée, à condition que celle-ci n'ait pas plus de trois ans d'existence. Le dossier de candidature devra présenter un plan d'affaire résumé d'une dizaine de pages. La date limite



A quelle entreprise de TechnoArk le prix? MAMIN

de dépôt de candidature est fixée au 26 février 2010.

La procédure de sélection et d'attribution du prix est gérée par la Fondation The Ark. Un jury, composé d'experts dans la création d'entreprises et dans les technologies de l'information, examinera les dossiers présentés. L'évaluation portera notamment sur le caractère innovant du projet, sa viabilité économique, sa faisabilité

technique, ainsi que sa contribution au rayonnement du site sierrois.

Le 26 mars 2010, lors d'une manifestation sur le site du TechnoArk consacrée à l'innovation et aux nouvelles technologies, le Prix TechnoArk - Ville de Sierre sera remis au lauréat 2010.

Pour plus d'informations:  
<http://technoark.ch/prixict>